



Le Peuple en a marre d'être pris pour un jambon !

Oligarchie

1 tranche de rupins au sommet
pleine de blé
et gorgée de beurre

Médiacratie / Médiocratie

1 accompagnement révérencieux
de salades, sèches...
au service des croque-mitaines
(croque-messieurs & croque-mesdames)



Cacocratie

1 tranche de copains-coquins
mâtinée de dérobadé
au fondement de la déconfiture

Peuple

1 tranche de jambon
enserrée sous le poids des dominants
et noyée sous un coulis de vacheries

**Les dominants croquent ?
Pour l'intérêt général, desserrons l'étau !**



Dès le 18, puis les 19, 20, 21 septembre & au delà... ... la mobilisation est possible par la grève !



Comme nombre de fausses croyances, l'interdiction de faire grève fait l'objet de propos d'autorité et autres « coups de pression » pour arriver à l'effet recherché : nier un droit, ici constitutionnel.

La Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) n'y échappe pas.



Le droit de grève, constitutionnel, concerne à 100 % les Douanes !

Il n'en demeure pas moins que ces « coups de pression », énoncés par divers membres de la « haute » administration et relayés ça et là au niveau syndical, ne correspondent pas à la Constitution et au Code général de la Fonction publique (CGFP). Point.

La République française est encore un État de droit, donc les textes que nous mentionnons dans notre dossier¹ ont une portée. Ce ne sont pas des chiffons de papier.



Le droit de grève concerne à 100 % la branche Surveillance !

Ainsi quand des collègues de la branche Surveillance (SURV) se mettent en grève, ils ne subissent pas de procédure disciplinaire !

Ils sont même parfois positionnés en tant que grévistes dans *Mathieu*, le téléservice de gestion du temps et des absences (GTA) !



Des restrictions pour des fonctionnaires hors-douanes ?

Cela n'empêche nullement de faire grève ! Et de gagner !

Au reste, tout est affaire de rapport de force : le droit de grève est restreint à la Police nationale et à la Pénitencier. Cela n'empêche pas les personnels de ces administrations de... se mettre en grève ! ... Et d'obtenir satisfaction !

Et pour cause, rien ne s'obtient sans mobilisation. Cela s'est encore vu en Douanes au Printemps 2019.



Les dominants ne sont grands que par l'accommodement !

L'une des difficultés de la DGDDI réside dans l'accommodement syndical trop souvent prégnant.

Pour preuve les différentes « réformes » validées syndicalement (*détails en annexe page 3*), où les signataires d'accords que l'on pourrait qualifier de « scélérats », peuvent être -coïncidence ?- promus quelques mois plus tard, et/ou avoir un quotidien professionnel confortable.

Cet accommodement est un des facteurs d'explication de la trajectoire si régressive de notre administration (décrochage en matière d'effectif, de rémunération, etc.) par rapport à d'autres administrations douanières à l'étranger.



La balle est maintenant dans le camp du grand nombre !

Nous le répétons, les collègues peuvent donc se mobiliser, et disposent en ce sens d'un préavis de grève reconduit périodiquement par l'Union SOLIDAIRES au niveau de la Fonction publique, depuis maintenant plusieurs années, sans discontinuité².

NON au budget austéritaire & autoritaire, préparant une guerre anti-sociale !
OUI à la paix internationale, à la démocratie et à l'Etat-providence !

1 Disponible ici : <https://solidaires-douanes.org/droit-greve>

2 Disponible là : <https://solidaires-douanes.org/preavis-greve>



Annexe : historique de positions syndicales

Dénomination		POUR	ABSTENTION	CONTRE
Retraites 1993 (« réforme Balladur »)	Privé : - Allongement de la durée de cotisations : 37,5 → 40 ans - Baisse des pensions par un relèvement du calcul : 10 → 25 meilleures années			SOLIDAIRES, CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO
Retraites 2003 (« réforme Fillon »)	Public et privé : - Système de décote (5%/an) - & surcote (3%/an) - durcissement octroi préretraites Fonctionnaires : - Allongement de la durée de cotisations : 37,5 → 40 ans - régime complémentaire par capitalisation (RAFP)	CFDT, CGC		SOLIDAIRES, CFTC, CGT, FO, UNSA
Retraites 2010 (« réforme Fillon II » ou « Woerth »)	SURV : attaques sur la « bonification » / compensation - services minimum : 15 → 17 ans - âge légal : 55 → 57 ans OPCO-AG : - âge légal : 60 → 62 ans - taux plein : 65 → 67 ans	CFDT, CFTC, SNCD, UNSA		SOLIDAIRES, CGT, FO
CPP - Contrats pluriannuels de performance → -360 agents/an pendant 5 ans	CAP 2009	CFDT, CFTC, SNCD, FO, UNSA		SOLIDAIRES, CGT
	CAP 2012	CFDT, CFTC, USD-FO, UNSA	CGT	SOLIDAIRES
PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) → grilles indiciaires rallongées, → déclassements d'échelon, → harmonisation des grilles afin de favoriser la mobilité forcée des fonctionnaires		CFDT, CFTC, CGC, UNSA		SOLIDAIRES, CGT, FO
PSD 2015-2018 (Projet Stratégique Douane) → -800 emplois, → suppression de dizaines de services		CFDT, CFTC, USD-FO (signature de l'accord d'accompagnement)		SOLIDAIRES, CGT
Mobilisation printemps 2019 (déclenchée par le Brexit) → +65€/mois ; → amélioration de l'habillement ; → chantiers immobiliers. LE TOUT SANS CONTRE-RÉFORME (pas de caution de suppressions de postes ou de missions, pas de validation de reculs en matière de carrière, etc.)		SOLIDAIRES, CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC (signature de l'accord)	EXPLICATION : <i>contrairement à ce que certains ont (sans doute) intérêt à faire croire, SOLIDAIRES ne s'oppose pas par principe : seulement aux mesures qui bafouent l'intérêt général et des personnels.</i>	
TMF 2019-2025 (Transfert/abandon des missions fiscales) → -700 emplois directs a minima ; → perte de 95% des taxes collectées par la DGDDI		CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC (signature de l'accord d'accompagnement)		SOLIDAIRES
Réorganisation DNGCD fin 2024 (détachement de la Direction nationale Garde-côtes des Douanes de la Direction générale [DG] et rattachement sur la seule personne du directeur général [DG]) (fin du rattachement à la DGDDI, intégration à FRONTEX en 2027)			USD-FO, UNSA-CGC	SOLIDAIRES, CFDT-CFTC, CGT
PSC (Protection sociale complémentaire) Amendement CFDT, au Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) rendant les contrats signés par les centres de gestion (CDG) obligatoires pour les collectivités <i>Nota bene : avis défavorable du gouvernement (pour ménager les libertés de fonctionnement locales)</i>		CFDT, UNSA	CFTC, employeurs territoriaux, employeurs hospitaliers	SOLIDAIRES, CGC, CGT, FA-FP, FO, FSU, employeurs État

**Projet de Loi de Finances
& Austérité anti-sociale**

**Le peuple en a marre
d'être pris
pour un jambon !**



*Peuple enserré sous le poids des dominants
et noyé sous un coulis de vacheries !*



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !